

<p>SYNTHESE SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR 30 JUIN 2008</p>

L'an deux mille huit, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'HARFLEUR légalement convoqué le vingt quatre juin s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Monsieur François GUEGAN, Maire, président la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS : M. François GUEGAN, M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Estelle BERNADI, M. Alexandre LEMAITRE, M. Claude ONFRAY, M. Michel TOULOUZAN, M. Rémy ENAULT, M. Philippe TESSIER, M. Grégory LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, Mme Sylvie BUREL, Melle Sandra LEFEBVRE, Mme Christine MOREL, Mme Sophie LEMAITRE, Mme Virginie REMOND, Mme Françoise BION, M. Antoine CORDIER, M. Anthony LESTERLIN, M. Jean-Jacques AVENEL, Mme Christelle BOUDIN, M. Jean-Pierre HERANVAL, Mme Marie-Hélène DEVAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Yves ROSE à M. Claude ONFRAY, Mme Maud CHARLES à M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Catherine LESEIGNEUR à M. Philippe TESSIER, Mme Mariama EPIPHANA à M. Anthony LESTERLIN, Mme Cécile DECHENAUD à M. Antoine CORDIER, M. Jean LOYEN à M. Rémy ENAULT, Mme Aline HAMEL à M. Alexandre LEMAITRE.

Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil, M. Anthony LESTERLIN, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

. INFORMATIONS :

. Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008, **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2008**

DATE DECISION	OBJET	DATE DEPOT SOUS PREFECTURE
AFFECTATIONS PROPRIETES COMMUNALES		
30-04-2008	Parc de stationnement Arthur Fleury Changement place de stationnement n° 12 . Convention – Signature - Autorisation	14-05-2008
21-05-2008	Parc de stationnement Arthur Fleury Attribution places de stationnement n°s 26 et 27 . Convention – Signature - Autorisation	26-05-2008
10-06-2008	Parc de stationnement Arthur Fleury Changement place de stationnement N° 10 . Convention – Signature – Autorisation	13-06-2008
11-06-2008	Parc de stationnement Arthur Fleury Place de stationnement n° 45 . Convention – Résiliation - Autorisation	16-06-2008
BAUX		
29-05-2008	Convention précaire 24 Impasse Gambetta . Bail – Signature - Autorisation	06-06-2008

REGIES		
21-05-2008	Régie Comptable Régie des activités jeunesse . Création	28-05-2008
21-05-2008	Régie Comptable Régie de recettes des activités de loisirs . Modification	28-05-2008

. Fouilles archéologiques « la porte de Rouen » - Présentation

Le Conseil Municipal prend connaissance de la **chronologie illustrée de la Porte de Rouen du XIVème au XVIIème siècle**, réalisée par Bruno DUVERNOIS, Responsable du Musée, Patrimoine, Archives de la ville.

Dates des 2 chantiers 2008 :

- Chantier de Fouilles Porte de Rouen du 7 juillet au 8 août 2008
- Chantier de Restauration Porte de Rouen du 21 au 25 juillet 2008, et du 27 au 31 octobre 2008.

DELIBERATIONS

INTERCOMMUNALITE

COMPETENCE GESTION ECOLOGIQUE ET DURABLE DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

Statuts de la CODAH

Modification – Demande

Le Conseil Municipal adopte la modification de l'article 2 des statuts de la CODAH, par ajout, au sein de la liste des compétences facultatives, du paragraphe suivant :

« 18. Gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés, afin de participer notamment à la protection de la ressource en eau des milieux naturels humides et à la lutte contre les inondations. »

ADOpte A L'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

DOMAINE DU COLMOULINS

Programme des travaux 2008

. Validation

Demande de subventions

. Autorisation

Dans le cadre du programme des travaux 2008 sur le Domaine du Colmoulins, **le Conseil Municipal valide le principe de réalisation d'un pont en bois pour un montant HT estimé à 5 000 €, soit un montant TTC de 5 980,00 €, et la création d'un rucher conservatoire pour un montant HT estimé à 1 700 €, soit un montant TTC de 2 033,20 €.** Enfin, **le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département et de tout autre financeur potentiel, des subventions nécessaires pour la réalisation de ces deux projets d'aménagements prévus en 2008 sur le Domaine du Colmoulins.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Contrats de fourniture énergétique

. Signature – Autorisation

La ville fait régulièrement appel à des prestataires qui assurent la fourniture en gaz, électricité et fuel, de l'ensemble des locaux municipaux. En conséquence, **le Conseil Municipal autorise la signature, le moment opportun, et dans la limite des crédits inscrits au Budget, des contrats de fourniture en gaz, électricité ou fuel, destinés à alimenter les locaux municipaux en énergie.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2007

Compte de gestion

. Adoption

Le Conseil Municipal, considérant la gestion de Monsieur le Trésorier Municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2007

Compte Administratif

. Adoption

Le Conseil Municipal, d'une part, adopte le Compte Administratif 2007 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et, d'autre part, prend acte des informations contenues dans les annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

FINANCES

Budget Ville - Exercice 2007

Affectation du résultat

. Adoption

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

- Constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice	a	-204 065,62
Résultat antérieur reporté	b	775 645,17
Excédent de fonctionnement global	a + b	571 579,55
Pour mémoire Prévisions budgétaires		
Virement à la section d'investissement C/023		370 918,22
Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture	c	341 743,10
Restes à réaliser Investissement - Recettes	d	5 340 701,12
Restes à réaliser Investissement - Dépenses	e	4 409 891,08
Excédent d'investissement	c + d - e	589 066,94

- Affecte au Budget Supplémentaire 2008 l'excédent de fonctionnement comme suit :

A la couverture du besoin de financement C/1068	0,00
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	571 579,55

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

Budget Supplémentaire Ville – Exercice 2008

. Adoption

Subventions – Attribution

. Adoption

1°) le Conseil Municipal, vote le Budget Supplémentaire 2008 suivant, par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général	14 487,00 €
Total des participations (Incendie, SIEHGO ...)	167 338,67 €
Subventions aux associations et C.C.A.S.	191 573,52 €
Dépenses de personnel	196 415,00 €
Dépenses imprévues - 022	216,97 €
Opérations d'ordre	4 122,39 €
TOTAL	574 153,55 €

Recettes :

Subventions et participations	-2 941,00 €
Autres produits de gestion courante	4 300,00 €
Produits exceptionnels	1 215,00 €
Résultat de fonctionnement reporté - 002	571 579,55 €
TOTAL	574 153,55 €

Section d'investissement :

Recettes :

Total des reports	5 340 701,12 €
Subventions d'investissement	800 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	-1 123 178,99 €
Opérations d'ordre	49 754,83 €
TOTAL	5 067 276,96 €

Dépenses :

Total des reports	4 409 891,08 €
T.L.E.	459,00 €
Dépenses d'équipement	268 651,34 €
Subventions d'équipement versées	900,00 €
Opérations d'ordre	45 632,44 €
Déficit d'exécution d'investissement - 001	341 743,10 €
TOTAL	5 067 276,96 €

2°) Le Conseil Municipal prend acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

3°) Le Conseil Municipal vote les participations aux structures intercommunales et les autres participations figurant dans l'état annexe intégré dans le document Budget Supplémentaire - Exercice 2008 conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

4°) Le Conseil Municipal vote les attributions de subventions pour un montant total de 188 071,49 €, et autorise la signature de la convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de ces subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE.

PATRIMOINE

Église Saint Martin – Restauration des baies

Commande publique – Sélection finale

Validation choix du jury du 18 octobre 2007

. Signature – Autorisation

Le Comité de pilotage, créé en 2005, pour mener à bien le projet de création des vitraux contemporains destinés aux 15 baies de l'église Saint Martin, rassemble les principaux acteurs de la vie culturelle et économique de la région Haute Normandie, et de la vie locale harfleuraise, à savoir le Conseil Général de Seine Maritime, le Conseil Régional de Haute Normandie, le Ministère de la Culture, les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Architecture en chef des Monuments Historiques, le Comité National d'Art Sacré, le Diocèse, la Paroisse et l'Association des Amis du Musée de Harfleur.

En juin 2006, ce Comité de pilotage s'est investi dans le lancement d'un appel à candidature européen ; le 18 octobre 2007, le jury a choisi l'équipe, Bernard PIFFARETTI et les Ateliers DUCHEMIN pour réaliser la restauration des 15 baies de l'église Saint Martin. **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, valide définitivement le choix du jury de sélection, réuni le 18 octobre 2007, à savoir l'équipe, Bernard PIFFARETTI, 65 Boulevard Arago, 75013 PARIS et les Ateliers DUCHEMIN, 14 Avenue Georges Lafenestre 75014 PARIS pour la restauration des 15 baies de l'église Saint Martin, et, d'autre part, autorise la signature de tout document pouvant intervenir dans ce dossier.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Église Saint Martin

État – Convention triennale

. Signature – Autorisation

Dans le cadre de la réalisation des vitraux sur l'ensemble des 15 baies de l'Eglise Saint Martin, **le Conseil Municipal, d'une part, sollicite l'aide de l'Etat, pour la commande à un artiste d'un accompagnement artistique dans le cadre de la commande publique pour leur restauration, pour un montant global de 300 000 €, et, d'autre part, autorise la signature d'une convention triennale de partenariat et de financement avec l'Etat, dont le montant pour 2008 est fixé comme pour les deux années qui suivront à 100 000 €.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

Activités municipales

Quotients familiaux

. Calcul au 1^{er} septembre 2008 – Adoption

. Remboursement – Modalités – Adoption

La municipalité pratique pour ses différentes activités (culturelles, sportives, de loisirs) et pour ses prestations (restauration scolaire, classes de découverte, Centres de Loisirs Sans Hébergement...) une politique tarifaire basée sur la solidarité, et favorisant l'accès de tous aux activités publiques municipales par le biais du quotient familial. De ce fait, toutes les familles harfleuraises peuvent ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel par rapport au coût réel de l'activité ou du service, en acquittant une contribution financière proportionnelle à leurs revenus, et donc à leurs moyens.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} Septembre 2008 la base de calcul du quotient familial, tenant compte de l'augmentation de l'indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac, soit + 3,56 %. Enfin, le Conseil Municipal fixe les modalités de facturation et de remboursement aux différentes activités municipales.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL MUNICIPAL

Règlement intérieur – agents titulaires

agents stagiaires et agents non titulaires de la ville d'Harfleur

. Adoption

Le règlement intérieur des personnels titulaires, stagiaires et non titulaires de la Ville d'Harfleur, adopté le 12 novembre 1998, outre les droits et obligations des agents, fixe notamment les modalités d'exercice du temps de travail, du droit à congés, à la formation, à la carrière. Tenant compte de l'évolution des textes réglementaires relatifs à la fonction publique territoriale, afin d'améliorer l'accueil des nouveaux agents territoriaux et remettre à jour les modalités de fonctionnement de la collectivité, la ville a réactualisé les termes de ce règlement. Ainsi, le règlement a été réfléchi, reformulé en concertation avec les membres du Comité technique Paritaire. Il a été adopté en CTP le 16 mai 2008. **En conséquence, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du personnel communal avec effet au 1er septembre 2008.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL MUNICIPAL

Été 2008 – Agents saisonniers non titulaires

Services Techniques - Administratifs - Secteur Tourisme

. Recrutement – Autorisation

La ville a un besoin de recrutement saisonnier jusqu'à fin septembre 2008, notamment au service espaces verts, à l'accueil-Mairie, et à l'accueil touristique. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise l'engagement par recrutement du 1^{er} juillet 2008 pour une durée pouvant s'échelonner jusqu'à fin septembre 2008, d'agents non titulaires à temps complet ou non-complet, remplissant les fonctions d'adjoint administratif ou d'adjoint technique, afin de répondre à des besoins saisonniers, au service espaces verts, à l'accueil mairie, et à l'accueil touristique. Enfin, le Conseil Municipal autorise la conclusion des contrats d'engagements de ces agents saisonniers.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL MUNICIPAL

Agents saisonniers non titulaires

Animation Enfance- Pré-adolescents – Jeunesse

. Recrutement – Autorisation

La ville a un besoin de recrutement saisonnier pour les activités des Centres de Loisirs et les animations péri-scolaires, dans le cadre de certains séjours organisés en direction de l'enfance, des pré-adolescents et de la jeunesse, certains mercredis, durant les périodes scolaires ou non scolaires, entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise le recrutement et la conclusion du contrat d'engagement sur une période de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2008, de 24 agents non titulaires à temps non complet, remplissant les fonctions d'adjoint d'animation**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL MUNICIPAL

Domaine du Colmoulins

Inventaire et chantier de restauration et d'utilisation de matériel agricole ancien

Contrat de collaborateur bénévole

. Signature – Autorisation

Le programme de mise en sécurité des bâtiments de la ferme « Brefdent » débute à l'automne 2008. Avant toute intervention il est nécessaire de vider les bâtiments de tous les outils et encombrants divers. Chaque outil et autre matériel agricole ancien doit être identifié, trié et inventorié en vue d'un stockage avant restauration. L'inventaire et le chantier de restauration de matériel agricole ancien, programmé sur le site du «Domaine du Colmoulins» au bureau du Musée du Prieuré, débute le 7 juillet 2008 avec la participation d'un bénévole majeur.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature d'un contrat de collaborateur bénévole, exerçant les travaux d'inventaire et de restauration de matériel agricole ancien, dans le cadre du chantier organisé sur le site du « Domaine du Colmoulins» et au bureau du Musée du Prieuré à Harfleur.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL MUNICIPAL

Contrat d'apprentissage

Institution dans la collectivité

. Expérimentation . Autorisation

Le Conseil Municipal autorise à compter du 1^{er} octobre 2008, et pour une période expérimentale de deux ans, au terme de laquelle un bilan sera établi, le principe de recrutement par voie d'apprentissage dans la collectivité. Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise la signature d'un contrat d'apprentissage en faveur de jeunes apprentis de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré, ou du supérieur ; dès lors que l'apprenti est âgé entre 16 à 25 ans au début de l'apprentissage, ou âgé de 15 ans lorsqu'il remplit les conditions de la législation en vigueur, pouvant être d'une durée de un à deux ans. Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise la signature des différents actes liés à l'apprentissage, notamment l'acte de recrutement, et autorise à en confier l'exécution au maître d'apprentissage, désigné par le Conseil à cette fin, après agrément préfectoral.

ADOpte A L'UNANIMITE.

PERSONNEL MUNICIPAL

Contrat d'apprentissage

B.T.S. Professions immobilières

. Recrutement . Autorisation

Le Conseil Municipal vient d'adopter le principe d'institution du contrat d'apprentissage dans la commune avec effet au 1er Octobre 2008. Considérant les objectifs de formation et d'apprentissage relatifs au Brevet de Technicien Supérieur en Professions Immobilières, enseigné au Lycée Jeanne d'Arc, l'évolution des missions des services Secrétariat général et Secrétariat des Services Techniques, **le Conseil Municipal autorise la signature d'un contrat d'apprentissage dont l'exécution sera confiée à Madame BENARD Françoise, Attaché territorial principal, chargée de la direction des Affaires générales, en qualité de maître d'apprentissage, à compter du 1er octobre 2008.** L'objectif de ce contrat d'apprentissage est de permettre à un(e) étudiant(e) d'obtenir un Brevet de Technicien Supérieur «Professions Immobilières».

Enfin, le Conseil Municipal autorise, préalablement à l'établissement du contrat et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la sollicitation de l'avis du Comité technique paritaire, ainsi que l'agrément de la collectivité par les services préfectoraux.

ADOpte A L'UNANIMITE.

VIE SOCIALE

AFFAIRES CULTURELLES

Convention Ville/ État

Avenant 2008

. Signature – Autorisation

Demande de subventions

. Signature – Autorisation

Le 25 septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention triennale de développement culturel (2006, 2007, 2008) avec le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise, d'une part, la signature de l'avenant 2008 de la convention de développement culturel avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, dont les axes sont : la lecture publique, le spectacle vivant, la création contemporaine, le patrimoine et l'archéologie, et, d'autre part, autorise la signature de la demande de subvention pour 2008, d'un montant de 30 000 € auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Bibliothèque municipale – Informatisation

Phase n°1 – Saisie du fonds

Consultation – Autorisation

Achat du logiciel informatique, du matériel et du câblage

. Autorisation

Demande de subvention

. Signature – Autorisation

Afin de préparer dans des conditions optimales l'ouverture du futur équipement bibliothèque, et d'améliorer dès aujourd'hui la qualité de la recherche documentaire pour la population harfleuraise, la ville souhaite inscrire la première phase d'informatisation de la bibliothèque municipale Elsa Triolet. **En conséquence, le Conseil Municipal :**

- **Autorise le lancement de la consultation pour le choix de la société chargée d'organiser la saisie du fonds,**
- **Autorise l'achat du logiciel « orphée », du matériel informatique (deux postes, les équipements du serveur, une imprimante multi fonctions, douchettes laser, codes barres) et du câblage,**
- **Sollicite L'Etat – Ministère de la Culture (DRAC Haute Normandie) pour une aide financière s'élevant à 40 % du coût Hors Taxe de l'investissement dans le cadre de la dotation générale décentralisée, et tout autre financeur jugé opportun.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles

Centre d'Expressions Musicales

Prolongement de la Convention de Partenariat

. Autorisation

Avenant à la convention 2005-2008

. Signature – Autorisation

Depuis septembre 2002, la ville a engagé un partenariat avec l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles, dont l'activité est installée sur Harfleur, sous l'intitulé Centre d'Expressions Musicales (C.E.M).

La deuxième convention triennale couvrant la période 2005 – 2008 prend fin en juin 2008.

En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, autorise le prolongement de la convention de partenariat 2005 – 2008 pour un an avec l'Association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles, et, d'autre part, autorise la signature d'un avenant de prolongement pour l'année 2008-2009. Enfin, le Conseil Municipal autorise le versement de la contribution financière au fonctionnement de l'activité, d'un montant global de 20 000 € pour l'année 2008/ 2009 selon l'échéancier suivant :

- **65 % soit 13 000,00 € au vu du premier bilan des inscriptions, et au plus tard en janvier 2009,**
- **35 % soit 7 000,00 € en mai 2009, sur production d'un rapport moral intermédiaire, et à l'issue d'un bilan organisé conjointement par la ville d'Harfleur et les représentants de l'association.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Chèques musique

Participations Ville/Familles

. Principe – Adoption

Le chèque musique est une allocation municipale qui permet aux harfleurais âgés de moins de 21 ans de se voir octroyer une aide sur les activités proposées par le Centre d'Expressions Musicales (C.E.M.). **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, autorise le dispositif chèque musique, entre le 1er septembre et le 31 décembre 2008, pour les inscriptions au Centre d'Expressions Musicales (C.E.M.) 2008-2009, en faveur des harfleurais de moins de 21 ans, et, d'autre part, autorise le dispositif chèque musique pour les harfleurais qui utilisent les locaux de répétitions au sein du moulin à musique. Enfin, le Conseil Municipal adopte le tableau fixant les participations des familles harfleuraises et de la ville.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Musée du Prieuré

Restauration des collections

Demande de subvention

. Signature – Autorisation

Dans le cadre de sa politique d'étude et de préservation du patrimoine de la commune, **le Conseil Municipal, d'une part, autorise la mise en oeuvre des travaux de restauration de cinq objets archéologiques gallo-romains et médiévaux, d'une marmite en grès du Beauvaisis du XVII^{ème} siècle, et d'un tableau anglais du XIX siècle, et, d'autre part, autorise la demande de subvention auprès de l'Etat – Ministère de la Culture (DRAC de Haute Normandie) sur la base d'un coût global H.T de 1440 €, et de tout autre partenaire financier susceptible d'apporter son soutien.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES CULTURELLES

Droits d'entrées – Spectacles

. Tarifs au 1^{er} septembre 2008

. Adoption

Le Conseil Municipal augmente de 3,56 % et adopte, à compter du 1^{er} Septembre 2008, les droits d'entrées aux spectacles organisés par la Ville.

SPECTACLES		Tarifs 2008/2009	Tarifs 2007/2008
Tarif A	Entrée	8,80 €	8,50 €
Tarif B	Moins de 18 ans Étudiants (carte) Groupe de + de 10 personnes	5,23 €	5,05 €
	Enfant de moins de 10 ans	gratuité	gratuité

SPECTACLES EXCEPTIONNELS		Tarifs 2008/2009	Tarifs 2007/2008
Tarif C	Entrée	12,28 €	11,86 €
Tarif D	Moins de 18 ans Étudiants (carte) Groupe de + de 10 personnes	6,09 €	5,88 €
Tarif E	Bénéficiaires du RMI ainsi que l'ensemble des minima sociaux (valable pour les 2 catégories de spectacles)	1,76 €	1,70 €
	Enfant de moins de 10 ans	gratuité	gratuité

Enfin, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux affaires culturelles, à déterminer le caractère exceptionnel d'un spectacle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

POPULATION

JEUNESSE

Délibération 08 04 12 du 28 avril 2008

. Abrogation

Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des jeunes 16/25 ans - Le Havre - Gonfreville l'Orcher – Gainneville – Harfleur

. Convention – Signature – Autorisation

Le 28 avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la Convention avec la Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes harfleurais de 16 à 25 ans. Or, il s'avère que le montant de la subvention de fonctionnement fixée à 9 611,80 € est en réalité de 9 616,06 €.

En conséquence, le Conseil Municipal abroge la délibération n° 08 04 12 du 28 avril 2008 et la remplace par la délibération suivante. **Le Conseil Municipal d'Harfleur autorise la signature de la convention avec la Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes 16/25 ans Le Havre, Gonfreville l'Orcher, Gainneville, Harfleur, 2 Rue Léon Gautier 76600 LE HAVRE pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

JEUNESSE

Caisse d'Allocations Familiales du Havre

Passeports Vacances

. Convention – Signature – Autorisation

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Caisse d'Allocations Familiales du Havre propose à la ville le renouvellement de la Convention d'accompagnement des initiatives et projets de jeunes « Passeports Vacances ». Ce partenariat a pour objectif de favoriser les initiatives et projets de départ en autonomie des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Par ce contrat, la ville s'engage à aider les jeunes à construire un projet cohérent, à élaborer un budget réaliste, et à suivre l'évolution de la démarche de restitution du projet. Elle s'inquiète également de l'assentiment des parents pour les mineurs, et de la réalité du départ des jeunes. En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à attribuer à la ville pour l'année 2008 une subvention de 2 016,00 €, somme correspondante à 12 bourses. **En conséquence, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention « Passeport Vacances » pour l'année 2008 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Havre.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

JEUNESSE

Relais 16/25

Activités 16/25 ans

tarifs au 1er juillet 2008

. Adoption

Dans le cadre des actions municipales en direction de la jeunesse, le Relais 16/25 organise au cours de l'été 2008 diverses activités sportives et culturelles (sorties, ateliers, stages).

Les sorties et stages proposés sont les suivants :

- Jeudi 17 juillet : sortie équitation au Centre Equestre de Gonfreville l'Orcher
- Mercredi 23 juillet : sortie Parc Aventure Etretat / Vélo-Rail / Etretat
- Mercredi 6 août : sortie Lac de Caniel, Cany - Barville.
- 18 au 22 août : activité "loisirs créatifs"
- 8 au 11 juillet et du 19 au 22 août 2008 : stages Aviron

En conséquence, le Conseil Municipal adopte les tarifs du Relais 16/25 au 01 juillet 2008 pour les activités de loisirs proposées aux harfleuraux âgés de 16 à 25 ans durant les mois de juillet et août 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FAMILLE

Contrat Éducatif Local

Programmation 2008-2009

Actions associatives/Actions communales – Adoption

. Plan de financement prévisionnel – Adoption

. Demandes de subventions – Autorisation

Depuis 1999, Harfleur anime sur son territoire un Contrat Éducatif Local. Ce dispositif a pour objectif prioritaire d'oeuvrer à l'aménagement des temps de vie de l'enfant en périodes péri et extra scolaires.

Cette instance, qui regroupe des représentants des établissements scolaires, d'associations, des services municipaux, des parents d'élèves, des partenaires institutionnels et du Conseil Municipal, valide annuellement un programme d'actions. En 2008-2009, la programmation envisagée prévoit la mise en oeuvre de 15 actions associatives et 4 actions municipales, dans les domaines d'activité suivants : activités artistiques et culturelles, activités scientifiques et techniques, activités sportives. **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, adopte le programme d'actions 2008-2009 et son plan de financement prévisionnel, et, d'autre part, autorise les demandes de subventions auprès des différents partenaires.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

FAMILLE

Centres de loisirs sans hébergement

Tarifs au 1^{er} septembre 2008

. Adoption

Dans le cadre des activités des centres de loisirs, **le Conseil Municipal augmente les tarifs d'inscriptions de 3,56 % à compter du 1^{er} septembre 2008. En outre, le Conseil Municipal maintient le principe d'un tarif pour les familles extérieures, dans la limite des places disponibles et après inscription des familles harfleuraises, sur la base du tarif harfleuraise le plus élevé majoré de 25 % à 60%. En conséquence, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :**

CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE LES DEUX RIVES – 6/12 ANS

Coût réel 2007 par journée enfant : 32,89 €

Quotient « Q »	Tarif journalier 2008/2009	Tarif journalier 2007/2008
0 ≤ Q < 202	1,10 €	1,06 €
202 ≤ Q < 248	2,13 €	2,06 €
248 ≤ Q < 298	3,21 €	3,10 €
298 ≤ Q < 339	4,28 €	4,13 €
339 ≤ Q < 413	5,36 €	5,18 €
413 ≤ Q < 481	6,41 €	6,19 €
481 ≤ Q < 550	7,50 €	7,24 €
550 ≤ Q < 641	9,63 €	9,30 €
641 ≤ Q < 733	12,84 €	12,40 €
733 ≤ Q	15,87 €	15,32 €
Extérieur	19,83 €	19,15 €

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI – 3/12 ANS
Coût réel 2007 par ½ journée enfant : 37,68 €

Quotient « Q »	Tarif ½ journée 2008/2009	Tarif ½ journée 2007/2008
0 ≤ Q < 202	0,58 €	0,56 €
202 ≤ Q < 248	1,15 €	1,11 €
248 ≤ Q < 298	1,73 €	1,67 €
298 ≤ Q < 339	2,42 €	2,34 €
339 ≤ Q < 413	2,89 €	2,79 €
413 ≤ Q < 481	3,37 €	3,25 €
481 ≤ Q < 550	4,15 €	4,01 €
550 ≤ Q < 641	5,30 €	5,12 €
641 ≤ Q < 733	6,74 €	6,51 €
733 ≤ Q	8,30 €	8,01 €
Extérieur	10,37 €	10,01 €

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL FRANCOIS DOLTO – 3/6 ANS
Coût réel 2007 par journée enfant : 43,26 €

Quotient « Q »	Tarif journée 2008/2009	Tarif journée 2007/2008
0 ≤ Q < 202	1,24 €	1,20 €
202 ≤ Q < 248	2,51 €	2,42 €
248 ≤ Q < 298	3,70 €	3,57 €
298 ≤ Q < 339	4,98 €	4,81 €
339 ≤ Q < 413	6,22 €	6,01 €
413 ≤ Q < 481	7,45 €	7,19 €
481 ≤ Q < 550	8,73 €	8,43 €
550 ≤ Q < 641	11,23 €	10,84 €
641 ≤ Q < 733	14,99 €	14,47 €
733 ≤ Q	18,71 €	18,07 €
Extérieur	23,39 €	22,59 €

CARTE PASSEPORT VACANCES (10 après-midi).
Salle de Jeux 3/12 ans - Animation de Quartier 8/16 ans
Coût réel 2007 par ½ journée enfant : 42,94 €

Quotient « Q »	Tarif carte 2008/2009	Tarif carte 2007/2008
0 ≤ Q < 339	7,82 €	7,55 €
339 ≤ Q < 481	10,43 €	10,07 €
481 ≤ Q < 641	13,04 €	12,59 €
641 ≤ Q < 733	15,72 €	15,18 €
Extérieur	19,55 €	18,88 €

SEJOURS PREADOS – 12/16 ANS

Coût réel 2007 par journée enfant : 96,69 €

Quotient « Q »	Tarif journée 2008/2009	Tarif journée 2007/2008
0 ≤ Q < 202	2,08 €	2,01 €
202 ≤ Q < 248	4,18 €	4,04 €
248 ≤ Q < 298	6,29 €	6,07 €
298 ≤ Q < 339	8,43 €	8,14 €
339 ≤ Q < 413	10,51 €	10,15 €
413 ≤ Q < 481	13,98 €	13,50 €
481 ≤ Q < 550	16,13 €	15,58 €
550 ≤ Q < 641	20,28 €	19,58 €
641 ≤ Q < 733	24,31 €	23,47 €
733 ≤ Q	31,63 €	30,54 €
Extérieur	39,54 €	38,18 €

ACTIVITE PRE-ADOLESCENTS

Coût réel 2007 par heure : 7,18 €

Quotient « Q »	Tarif horaire 2008/2009	Tarif horaire 2007/2008
0 ≤ Q < 202	4,69 €	4,53 €
202 ≤ Q < 248	6,13 €	5,92 €
248 ≤ Q < 298	7,60 €	7,34 €
298 ≤ Q < 339	9,51 €	9,18 €
339 ≤ Q < 413	10,51 €	10,15 €
413 ≤ Q < 481	10,86 €	10,49 €
481 ≤ Q < 550	12,16 €	11,74 €
550 ≤ Q < 641	12,53 €	12,10 €
641 ≤ Q < 733	13,42 €	12,96 €
733 ≤ Q	14,53 €	14,03 €
Extérieur	16,86 €	16,28 €

VACANCES SCOLAIRES « STAGE » - 8/16 ans

Coût réel 2007 par ½ journée : 42,94 €

Quotient « Q »	Tarif stage ½ journée 2008/2009	Tarif stage ½ journée 2007/2008
0 ≤ Q < 202	2,01 €	1,94 €
202 ≤ Q < 248	2,21 €	2,13 €
248 ≤ Q < 298	2,42 €	2,34 €
298 ≤ Q < 339	2,64 €	2,55 €
339 ≤ Q < 413	2,87 €	2,77 €
413 ≤ Q < 481	3,26 €	3,15 €
481 ≤ Q < 550	3,63 €	3,51 €
550 ≤ Q < 641	4,04 €	3,90 €
641 ≤ Q < 733	4,32 €	4,17 €
733 ≤ Q	4,82 €	4,65 €
Extérieur	7,51 €	7,25 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES – ACCUEIL DU MATIN

Coût réel 2007 de l'heure : 4,19 €

Quotient « Q »	Tarif horaire 2008/2009	Tarif horaire 2007/2008
0 ≤ Q < 202	0,34 €	0,33 €
202 ≤ Q < 248	0,50 €	0,48 €
248 ≤ Q < 298	0,66 €	0,64 €
298 ≤ Q < 339	0,82 €	0,79 €
339 ≤ Q < 413	0,99 €	0,96 €
413 ≤ Q < 481	1,15 €	1,11 €
481 ≤ Q	1,34 €	1,29 €
Extérieurs	2,16 €	2,09 €

ACCUEIL POST SCOLAIRE

Carte de participation Trimestrielle

Quotient « Q »	Tarif 2008/2009	Tarif 2007/2008
0 ≤ Q < 202	4,02 €	3,88 €
202 ≤ Q < 248	6,14 €	5,93 €
248 ≤ Q < 298	8,02 €	7,74 €
298 ≤ Q < 339	10,15 €	9,80 €
339 ≤ Q < 413	12,28 €	11,86 €
413 ≤ Q < 481	14,16 €	13,67 €
481 ≤ Q	16,24 €	15,68 €
Extérieurs	20,12 €	19,43 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.**RESTAURATION MUNICIPALE****Tarifs au 1^{er} septembre 2008****. Adoption**

Dans le cadre de la restauration municipale, le Conseil Municipal adopte à compter du 1^{er} septembre 2008, une augmentation de 3,56% des tarifs actuellement en vigueur, sachant que le prix global d'un repas pour 2008, réalisé par le service de restauration municipale est estimé à 8,50 €. **En conséquence, le Conseil Municipal adopte les tarifs de restauration municipale suivants à compter du 1^{er} septembre 2008 :**

I. SECTEUR SCOLAIRE

REPAS ADULTES	Tarifs au 01/09/2008	Anciens tarifs au 01/09/2007
Instituteurs sur place	6,22 €	6,01 €
Prix repas instituteurs (déduit subvention 1,05 € Indice Plafond 465) + Assistants d'éducation nationale	5,14 €	4,96 €
Commensaux extérieurs à l'établissement	9,38 €	9,06 €
REPAS "ÉLÈVES" sur la base du Quotient familial "Q"	Tarifs au 01/09/2008	Anciens tarifs au 01/09/2007
Tarif 1 - 339 ≤ Q	3,19 €	3,08 €
Tarif 2 - 248 ≤ Q < 339	2,12 €	2,05 €
Tarif 3 - 202 ≤ Q < 248	1,07 €	1,03 €
Tarif 4 - 0 ≤ Q < 202	0,15 €	0,15 €

REPAS ÉLÈVES : Les tarifs de restauration scolaire journaliers pour l'année scolaire 2008/2009 sont calculés selon la base de calcul du quotient familial en vigueur.

En cas de changement de situation familiale en cours d'année ou de difficultés financières, la commission des Affaires Sociales pourra réexaminer le tarif appliqué.

Les repas du secteur scolaires sont encaissés sur les régies de recettes "restauration scolaires".

II. RÉSIDENCE DES 104

PERSONNES DOMICILIÉES A LA RÉSIDENCE DES 104	Tarifs au 01/09/2008	Anciens tarifs au 01/09/2007
Personnes percevant le Fonds National de Solidarité ou Allocation d'Hébergement	3,30 €	3,19 €
Personnes non imposables sur les revenus suivant dernier avis de non imposition délivré par les services fiscaux	4,35 €	4,20 €
Personnes imposables sur les revenus suivant dernier avis d'imposition délivré par les services fiscaux	5,70 €	5,50 €
PERSONNES EXTÉRIEURES A LA RÉSIDENCE DES 104	8,97 €	8,66 €
Personnel communal et stagiaires	4,35 €	4,20 €
Repas des stagiaires accueillis dans les services municipaux en autorisant Monsieur le Maire ou le 1 ^{er} adjoint en fonction du contenu du stage, de sa durée, à déterminer, avant le démarrage du stage, si le stagiaire peut bénéficier de cette prestation	2,88 €	2,78 €
Personnel du centre de la Petite Enfance	6,22 €	6,01 €
Personnes extérieures à Harfleur	9,38 €	9,06 €
Repas spéciaux	+ 1,68 € (à ajouter aux tarifs ci dessus)	
Goûters pour les personnes extérieures invitées par les résidents	1,10 €	1,06 €
Repas de fin d'année à la résidence des 104, exclusivement réservés aux résidents ou aux personnes harfleuraises fréquentant assidûment la résidence (5 fois par semaine)	Gratuité	
Repas livrés dit "Portage à domicile" après inscription, auprès et sur demande du CCAS	7,97 €	7,70 €
MANIFESTATIONS MUNICIPALES AVEC REPAS	Tarifs au 01/09/2008	Anciens tarifs au 01/09/2007
Tarif plein	9,38 €	9,06 €
Tarif réduit	6,22 €	6,01 €
en autorisant Monsieur le Maire ou le 1 ^{er} adjoint, à déterminer le coût du tarif à appliquer suivant la nature de la manifestation organisée		

ADOpte A L'UNANIMITE.

SOLIDARITE/POLITIQUE DE LA VILLE

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Délibération 08 05 22 du 26 mai 2008 - Abrogation

Programmation et budget prévisionnel 2008 - Adoption

Actions communales

Demandes de subventions - Signatures – Autorisation

Actions associatives

Participation communale - Versement - Autorisation

Le Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, a validé les actions proposées au titre de la programmation 2008 lors de sa réunion du 18 avril 2008. Par délibération du 26 mai 2008, le Conseil Municipal a validé la programmation proposée, et pris en compte la baisse du montant de la subvention État annoncée par courrier du 6 février 2008, et confirmée lors du comité de pilotage. le montant initial prévu de la dotation de l'État dans le cadre du CUCS d'Harfleur s'élevait à 110 500 € et non 106 600 €. Le montant de l'aide accordée au titre de 2008 s'élève à 97 240,00 € (hors subvention au titre du Programme de Réussite Éducative d'un montant de 150 000,00 €).

La programmation 2008, dont le pilotage et l'animation sont assurés au sein du Pôle Familles Solidarité, décline 12 actions pour un budget global de 678 766,00 € et une participation municipale d'un montant de 167 454,00 €. La baisse du montant de la subvention État est imputée à l'action relative au pilotage et à l'animation du dispositif : la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS). **En conséquence, le Conseil Municipal, d'une part, abroge la délibération n° 08 05 22 du 26 mai 2008, et, d'autre part, adopte la programmation validée par le comité de pilotage du 18 avril 2008 et son budget prévisionnel. Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise les demandes de subventions relatives à ce programme communal auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre partenaire susceptible d'y apporter son concours. Enfin, le Conseil Municipal autorise le versement de la participation communale 2008 aux maîtres d'ouvrages des actions associatives, ADOPTE A L'UNANIMITE.**

AMENAGEMENT URBAIN

URBANISME TRAVAUX

Aménagement du Secteur Nord

Équipement Culturel - Mail Piétonnier

Marché sur Appel d'Offres Ouvert

Avenants n° 1

. Signature - Autorisation

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 juin 2008, **le Conseil Municipal autorise :**

- Le report de la date d'achèvement des travaux au 9 janvier 2009 pour les entreprises titulaires des lots suivants : lot n° 01 fondation gros oeuvre – entreprise Millery, lot n° 03 couverture bardage – entreprise Semel, lot n° 04 étanchéité – entreprise Asten, lot n° 05 menuiseries extérieures – entreprise ACM Champenois, lot n° 06 menuiseries intérieures – entreprise La Fraternelle, lot n° 07 métallerie – entreprise Lesueur, lot n° 08 cloisons isolation – entreprise Duclos, lot n° 09 faux plafonds – entreprise Isotherma, lot n° 11 revêtements de sols souples – entreprise GAMM, lot n° 12 revêtements de sols durs – entreprise Fanello, lot n° 13 électricité – entreprise DGS International, lot n° 14 ascenseurs – entreprise Koné, lot n° 15 plomberie sanitaire – entreprise Savec, lot n° 16 chauffage ventilation – entreprise Savec, lot n° 17 VRD – entreprise Gagneraud, lot n° 18 espaces verts – entreprise Martin Père & Fils, lot n° 19 équipements scéniques – entreprise HMS, lot n° 21 gradins mobiles sièges – entreprise Altrad ECA/FAMEA, lot n° 24 parquet – entreprise Rouxel

- La signature d'avenants concernant les marchés des lots suivants :

- lot n° 01 - Fondation gros Oeuvre – Millery : montant de 3.881,42 Euros HT (réalisation d'un belvédère et accès au vide sous le Hall Nord) ; ce qui porte le marché à 2.193.881,42 Euros HT soit 2.623.882,10 Euros TTC,

- lot n° 13 - Électricité – DGS International : montant de 15.793,88 Euros HT (augmentation de puissance du transformateur, des départs et prises informatique supplémentaires) ; ce qui porte le marché à 333.618,15 Euros HT soit 399.007,30 Euros TTC,

- lot n° 17 - VRD – Gagneraud : montant de 23.343,42 Euros HT (fourreaux pour l'agrandissement du bassin d'orage et des réseaux complémentaires électriques et informatique) ; ce qui porte le marché à 660.758,76 Euros HT soit 790.267,47 Euros TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX
Aménagement du Secteur Nord
Équipement Culturel - Mail Piétonnier
Prolongation missions
Marché sur Appel d'Offres Ouvert
Avenants n°1

. Signature – Autorisation

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 juin 2008,

le Conseil Municipal autorise :

- **La signature d'un avenant de prolongation de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé avec la Société A.S.P., 5 quai de l'Arsenal – 76600 Le Havre, pour un montant en supplément de 1444,00 € HT ; portant ainsi le marché à 9.234,00 € HT, soit 11.043,86 € TTC.**
- **La signature d'un avenant de prolongation de la mission de Contrôle Technique de Construction avec la Société Norisko, 300 boulevard Jules Durand – 76600 Le Havre, pour un montant en supplément de 1.296,00 € HT; portant ainsi le marché à 26.187,61 € TTC.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX
Rénovations de façades en site inscrit
Aide Financières Municipales

. Attribution – Adoption

Conformément au règlement d'attribution, sur avis de la Commission façades du 27 mai 2008, **le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une aide financière municipale pour les immeubles ravalés suivants pour un montant global de 6 527,99 € . :**

Adresse de l'immeuble à ravalé	Coût des travaux en euros H.T.	Montant en euros H.T. Retenu	MONTANT DE LA SUBVENTION en €	
			%	Montant
4 rue Maréchal De Lattre de Tassigny	19 204,68	18 323,69	25,00	4 580,92
4 allée Jean Paul Sartre	553,30	553,30	20,00	110,66
5 rue Carnot	7 599,93	7 032,03	20,00	1 406,41
20 rue Général Leclerc	2 150,00	2 150,00	20,00	430,00
MONTANT TOTAL				6 527,99

ADOpte A L'UNANIMITE.

URBANISME TRAVAUX
Plantations de haies à essences locales en remplacement des haies de thuyas
Subvention

. Attribution – Adoption

Conformément au règlement d'attribution, sur avis de la Commission plantations du 27 mai 2008, **le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une aide financière municipale pour la plantation de haies à essences locales, en remplacement des haies de thuyas , à l'adresse suivante :**

Adresse	Coût des travaux en euros HT	Montant en euros HT Retenu	MONTANT DE LA SUBVENTION en euros	
			%	Montant
4 rue Jean Richard Bloch	271,96	271,96	20,00	54,39
MONTANT TOTAL				54,39

ADOpte A L'UNANIMITE.

ENVIRONNEMENT

Enquête publique au titre des installations classées

SA Distillerie Hauguel

. Avis

Par pétition du 12 février 2008, la **SA DISTILLERIE HAUGUEL** dont le siège social est **37 Route de Saint Laurent – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER**, a sollicité l'autorisation de poursuivre l'exploitation de sa distillerie d'alcools, de solvants chimiques et pétroliers, située sur les communes de **GONFREVILLE L'ORCHER** et **SAINT MARTIN DU MANOIR**, lieu-dit « Gournay en Caux ». Les effectifs de la distillerie sont de 24 personnes et le site est en activité du lundi 05H00 au samedi 21H00. La distillerie Hauguel a débuté son activité sur ce site en 1913, succédant aux établissements DEMARAI, fabricant et négociant d'huile végétale et de lubrifiant (début de cette activité en 1852). Depuis, l'environnement du site s'est fortement urbanisé et la distillerie se situe à présent dans un environnement de type péri urbain avec de nombreuses habitations plus ou moins éloignées. Depuis 1913, les activités ont sensiblement changé et la distillerie HAUGUEL présente actuellement quatre grands ensembles d'activité :

- Réception, stockage et expédition de liquides inflammables en vrac
- Conditionnement de liquides inflammables en conteneurs, fûts ou bidons plastiques
- Régénération de solvants souillés issus d'industriels
- Mélanges de liquides inflammables

En raison de ces activités, la distillerie HAUGUEL est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et en tant que telle, bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Avec ce nouveau dossier d'autorisation, la volonté de la distillerie HAUGUEL est de régulariser ces activités en prenant notamment en compte les évolutions réglementaires et environnementales survenues depuis 1991, date de son dernier arrêté préfectoral. ***Selon les termes de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2008, une enquête publique, à l'égard de ce projet, a lieu du 9 juin au 9 juillet 2008 inclus. Cette enquête est consultable au secrétariat des services techniques.*** Conformément à l'article R512.20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit notamment émettre un avis sur cette demande au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre d'enquête, soit avant le 24 juillet 2008, délai de rigueur. **En conséquence, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve des conclusions du commissaire enquêteur, à la demande formulée par la SA DISTILLERIE HAUGUEL, sise 37 Route de Saint Laurent, 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation de sa distillerie d'alcools, de solvants chimiques et pétroliers, située sur les communes de GONFREVILLE L'ORCHER et SAINT MARTIN DU MANOIR.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

Monsieur le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 30 juin 2008 a été affichée à la porte de la Mairie le 7 juillet 2008.

François GUEGAN

Maire,

